

TRANSFERT DU CONTRAT DE LIQUIDITÉ

Paris, le 2 janvier 2026 – Ateme (ISIN : FR0011992700) annonce avoir mis fin au contrat de liquidité en cours avec Kepler Cheuvreux, à l'issue de la séance de Bourse du 31 décembre 2025, et confier à TP ICAP (EUROPE), à compter du 2 janvier 2026 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires.

Ce contrat a pour objet l'animation par TP ICAP (EUROPE) des actions Ateme sur le marché Euronext Paris, en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations. Il a été établi dans le cadre de la réglementation en vigueur, notamment la Décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021, et est conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI.

Le contrat pourra être suspendu dans les cas prévus à l'article 5 du chapitre II de la Décision AMF précitée, ou à la demande d'Ateme pour des raisons techniques (par exemple, comptage des actions avant une assemblée générale ou avant détachement du dividende). Il pourra être résilié à tout moment par Ateme sans préavis, ou par TP ICAP (EUROPE) avec un préavis d'un mois.

Ateme a donc résilié, avec effet au 31 décembre 2025 après Bourse, le contrat de liquidité précédemment conclu avec Kepler Cheuvreux. À cette date, les moyens attachés au compte de liquidité comprenaient :

- > **10 392 titres Ateme**
- > **7 464,90 € en espèces**

Au 2 janvier 2026, Ateme a mis à disposition de TP ICAP (EUROPE) les moyens suivants :

- > **10 392 titres Ateme**
- > **7 464,90 € en espèces**

À propos d'Ateme

Ateme est un leader mondial des solutions de compression et de diffusion vidéo aidant les fournisseurs de contenu, les fournisseurs de services et les plates-formes de streaming à augmenter leur audience et l'engagement des abonnés.

Tirant parti d'un groupe de travail R&D unique dans le secteur de la vidéo, les solutions d'Ateme rendent possible des services de télévision durables, améliorent la qualité de l'expérience des utilisateurs finaux, optimisent le coût total d'acquisition des services TV / VOD et génèrent de nouvelles sources de revenus basées sur la personnalisation et l'insertion de publicité. Au-delà de l'agilité technologique, la proposition de valeur d'Ateme est de s'associer à ses clients en leur offrant une grande flexibilité dans les modèles d'engagement et d'affaires correspondant à leurs priorités financières. Une conséquence est un passage rapide aux revenus récurrents, renforçant la résilience de l'entreprise et créant de la valeur à long terme pour les actionnaires.

Fondée en 1991, Ateme compte 550 employés répartis dans son siège social en France et 20 bureaux dans le monde dont les États-Unis, le Brésil, l'Argentine, le Royaume-Uni, l'Espagne, l'Allemagne, les Émirats Arabes Unis, Singapour, la Chine, la Corée, le Canada et l'Australie. Ateme est cotée sur le marché Euronext de Paris depuis 2014 et a fait l'acquisition en novembre 2020 d'Anevia, fournisseur de solutions logicielles OTT et IPTV. En 2024, Ateme a servi près de 1 000 clients dans le monde avec un chiffre d'affaires de 93 millions d'euros, dont plus de 90% en dehors de son marché domestique.

Plus d'informations sur : www.ateme.com.

Libellé : Ateme - Code ISIN : FR0011992700 - Mnémonique : Ateme - Compartiment : C

ATEME

Michel Artières
Président-Directeur général

RELATIONS INVESTISSEURS

Mathieu Omnes
Tél. : +33 (0)1 53 67 36 92
ateme@actus.fr

RELATIONS PRESSE

Amaury Dugast
+33 (0)1 53 67 36 74
adugast@actus.fr